

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

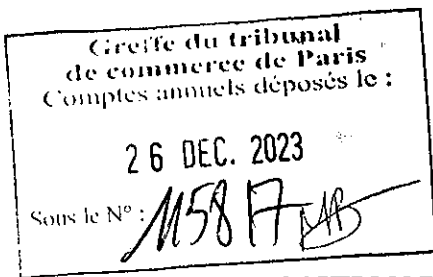
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 05617  
Numéro SIREN : 390 828 093  
Nom ou dénomination : 2G ALESIA

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2023 sous le numéro de dépôt 115817



**SARL 2G ALESIA  
61 RUE DU COUEDIC  
75014 PARIS**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Le 30 juin 2022

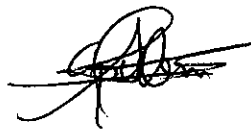
Messieurs,

L'exercice écoulé le 31 décembre 2021 engendre un bénéfice comptable de 17899 euros que je vous propose d'affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau : 17899 euros

Cette proposition sera soumise aux votes lors de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée approuvera cette affectation.

**LA GERANCE**



**SARL 2G ALESIA**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 7 622.45 Euros  
Siège social : 61, rue du Couedic  
PARIS (75014)  
RCS PARIS 390 818 809

---

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2022**

L'an deux mille vingt deux,  
Et le 30 juin, à 18 heures,  
Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Tous les associés Sont présents ou représentés :

Total des parts présentes ou représentées  
Sur 500 parts composant le capital social.

Monsieur GOULAMHOUSSEN Tamine préside la séance en qualité de gérant Associé.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de Gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable bénéficiaire de 17899 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau : 17899 Euros

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

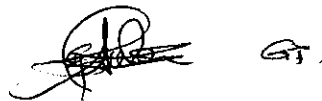
### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnent l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.



## 2G ALESIA sarl

SARL au capital de 7 622.45 Euros  
RCS N° 390828093  
Siège social : 61 RUE DU COUEDIC  
75014 PARIS

### **RAPPORT DE LA GERANCE** sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

#### 1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 132 416.85 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 111 285.52 Euros, soit une augmentation de 18.99 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de 3 682.11- Euros, soit 2.78- % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 140 385.55 Euros contre 155 448.97 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 9.69- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 144 067.66 Euros contre 137 550.46 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 4.74 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 70 648.20 Euros et représentent 53.35 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 37.65 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 904.00 Euros et représentent 1.44 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 3 647.11 Euros soit 2.75 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	94 301.00	-	60 909.57	=	33 391.43
Exercice en cours	70 068.03	-	38 454.71	=	31 613.32

Soit une diminution de 1 778.11 Euros .

## 2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

## 3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 3 682.11- Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	3 682.11- Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7 622.45 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	762.25 Euros
- Autres réserves	:	438.10 Euros
- Report à nouveau	:	27 913.23 Euros
Situation nette	:	36 736.03 Euros

## 4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

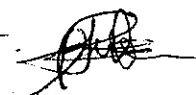
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

## 5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

G.T. 

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2G ALESIA sarl		61 RUE DU COUEDIC	
SIRET	3 9 0 8 2 8 0 9 3 0 0 0 1 8	75014 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------------------------

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	15 731
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>			

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
INTEGRAL GESTION 28 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS Tél: 01 53 35 87 70	
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30 Mai 2022 Lieu PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: G. JENSEN / G. JENSEN
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature:





## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 2G ALESTA sarldu 01012021Adresse 61 RUE DU COUEDIC 75014 PARISau 31122021

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

## RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

## B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

## C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ①)

Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ③		- de l'exercice ④	
- de l'exercice précédent ⑤		- de l'exercice précédent ⑥	
Nom et qualité du signataire		A <u>PARIS</u> le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : <b>2G ALESIA sarl</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise <b>61 RUE DU COUEDIC</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>	
Numéro SIRET* <b>39082809300018</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <b>31122021</b>	
		N-1 <b>31122020</b>	
		<b>Brut</b>	<b>Amortissements, provisions</b>
		<b>1</b>	<b>2</b>
			<b>Net</b>
			<b>3</b>
			<b>Net</b>
			<b>4</b>
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail			
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	CR
Clause de réserve de propriété *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesat Quatre

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....7...622.....)	DA	7 622	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	438	438	438
	Report à nouveau	DH	13 697	(3 389)	(3 389)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	17 899	17 086	17 086
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	40 418	22 520	22 520
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	45 677	38 714	38 714
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 843	6 647	6 647
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 390	3 132	3 132
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	60 910	48 493	48 493	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	101 328	71 013	71 013	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	60 910	48 493	48 493	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		2G ALESTA sarl		Néant		*			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	111 286	FB		FC	111 286	83 470	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	111 286	FK		FL	111 286	83 470	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	40 944	14 039	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 255	1 113	
	Autres produits (1) (11)					FQ	941	848	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	155 426	99 470
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 576	16 280	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	202	1 184	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	48 292	30 406	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 599	3 133	
	Salaires et traitements*					FY	44 331	21 315	
	Charges sociales (10)					FZ	6 993	2 333	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	4 193	4 218
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	49	154
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	130 235	79 022	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	25 190	20 448	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	23		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	23		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		(8)	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		(8)	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	23	8	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	25 214	20 456	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
		Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 315	3 370
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	7 315	3 370
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(7 315)	(3 370)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	155 449	99 470
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	137 550	82 384
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	17 899	17 086
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont <math>\left\{ \begin{array}{l} \text{produits de locations immobilières} \\ \text{produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)} \end{array} \right.</math>	HY		
		IG		
	(3) Dont <math>\left\{ \begin{array}{l} - \text{Crédit bail mobilier} * \\ - \text{Crédit bail immobilier} \end{array} \right.</math>	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	7 315	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 255	1 113
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
	A8	obligatoires dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CHARGES/EX ANT		7 315		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
CHARGES/EX ANT		7 315		

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Cegid Quadra

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl				Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	334	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR	
			M3		KS	7 606	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	93 324	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	4 547	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	8 690	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	114 167	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 481	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	1 481	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	115 982	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessations à des fins ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		à poste 1		à poste 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	334	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	7 606	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM	93 324	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	4 547	MR	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	8 690	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NF		
TOTAL III		IY		NG	114 167	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW	
	Autres participations		1Ø		ØX		ØZ	
	Autres titres immobilisés		11		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	1 481	2G	
TOTAL IV		13		NJ	1 481	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	115 982	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

INTEGRAL GESTION

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	334	PF		PG		PH	334
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>334</b>	<b>RM</b>		<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>334</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 606	QA		QB		QC	7 606
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	89 726	QE	2 753	QF		QG	92 479
	Matériel de transport	QH	921	QI	910	QJ		QK	1 831
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 175	QM	530	QN		QO	6 705
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>104 428</b>	<b>QV</b>	<b>4 193</b>	<b>QW</b>		<b>QX</b>	<b>108 621</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>104 763</b>	<b>QP</b>	<b>4 193</b>	<b>QQ</b>		<b>QR</b>	<b>108 956</b>

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>		<b>RY</b>		<b>RZ</b>		<b>SB</b>		<b>SC</b>		<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>		<b>X4</b>		<b>X5</b>		<b>X6</b>		<b>X7</b>		<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO	
<b>TOTAL III</b>													
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>NP</b>	<b>NQ</b>		<b>NR</b>		<b>NS</b>		<b>NT</b>		<b>NU</b>		<b>NV</b>	
<b>Total général non venant</b>	<b>NP + NQ + NR</b>			<b>Total général non venant</b>	<b>NY</b>			<b>Total général non venant</b>	<b>NZ</b>				

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : 2G ALEŠIA sarl Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 481	UV	1 481	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	9 546		9 546		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 519		4 519	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	15 771		15 771		
	Charges constatées d'avance		VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	31 317	VU	31 317	VV	
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 843		5 843		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 447		2 447		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 395		6 395		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2		2	
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	545		545	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	45 677		45 677		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	60 910	VZ	60 910		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :										
				3	1	1	2	2	0	2	1			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WA	17 899					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D) )			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8			
			- imposées au taux de 0 %								ZN			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ	7 315	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
<b>TOTAL I</b>											WR	25 214		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV			
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH			
			- imposées aux taux de 19 %								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A				XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *										XD			
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexties		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)		L5				XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	40 945		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>											Y3			
<b>TOTAL II</b>											XH	40 945		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							XJ	15 731		
		déficit (II moins I)		ZL										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XO			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>											XO	15 731		



Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl Néant  \*

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	29 839
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	29 839
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	15 731
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	45 570

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice ZT

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2G ALESIA sarl</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 3 389 )	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17 086		Dividendes			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	13 697		Report à nouveau			ZG	13 697				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										<b>TOTAL II</b>			
										ZH	13 697		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES</b>	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	37 602		20 892					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 763		2 195					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	7 927		7 319					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	48 292		30 406					
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	607		595					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS				9Z	992		2 538					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 599		3 133					
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	11 178		8 913					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 885		3 155					
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				ØB	44 331							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire  
 (article 37A du code  
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2G ALESIA sarl		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	111 286
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	111 286
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	941
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	40 944
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	2 255
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	44 140
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	24 576
Variation négative des stocks		OQ	202
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	16 354
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	49
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	41 181
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	114 245
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	114 245
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	111 286	Effectifs au sens de la CVAE *
	EY		0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---------------------------------------------------------------------------	----	--	----------------------------------------------------	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
-----------------------------------------------------------------------------	----	---	----------------------------------------------------	----	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.